



PUBLIE LE 20 AVR. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-060

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SAF 94)

**Rapporteur** : M. Laurent JEANNE

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. GAUDIÈRE  
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)  
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)  
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)  
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

**Secrétaire de séance :** Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 44  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votant(e)s : 37

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21, les articles L5721-1, L5721-2 et suivants, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public ;

**Vu** la délibération du 6 février 1995 du Conseil Général portant communication relative au projet de création d'un Syndicat mixte d'action foncière ;

**Vu** la délibération du 27 mars 1995 du Conseil Général décidant la participation du département au Syndicat mixte du département du Val-de-Marne (SAF 94) adoptant ses statuts et proposant aux communes d'adhérer à ce Syndicat ;

**Vu** la délibération du 23 mai 1995 décidant l'adhésion de la Ville au Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne et adoptant son projet de statuts ;

**Vu** la délibération du 18 octobre 1995 adoptant les statuts du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 96-3890 du 31 octobre 1996 autorisant la constitution du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94) ;

**Vu** la délibération du 12 mai 2004 approuvant les modifications de statuts du SAF 94 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2004-4535 du 29 novembre 2004 portant modification des statuts du SAF 94 ;

**Vu** l'article 9 des statuts dudit Syndicat qui prévoit que les communes de plus de 40 000 habitants (qui constituent le collège B) sont représentées chacune par un délégué (disposant de 4 voix) au sein du comité syndical.

**Vu** la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 par laquelle l'unanimité exigée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations – n'a pas été satisfaite ;

**Considérant** qu'après le renouvellement intégral du conseil municipal intervenu le 28 juin dernier, il y a lieu de désigner un nouveau délégué et un suppléant pour représenter la Ville au sein du comité syndical.

**Considérant** qu'une seule liste de candidature a été déposée.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE** Monsieur Philippe DUBUS pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne pour siéger et agir au sein du comité du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val de Marne (SAF 94).

**A l'unanimité,**

**11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance  
Mme Asma ASHRAF